



AGORA DU TRAVAIL DECENT

République Démocratique du Congo

Bulletin semestriel d'information
n°1 - Juillet 2017



EDITORIAL

Chers partenaires
Chers collègues,

Bienvenue à l'Agora du Travail Décent, le bulletin électronique du bureau de l'OIT à Kinshasa.

Selon le dictionnaire Larousse, agora est un mot grec qui signifie assemblée des citoyens puis une place publique. Dans une ville nouvelle, l'agora désignait, entres autres, un centre important d'activités diverses. Ce mot traduit l'ambition portée par ce bulletin pour faire avancer le travail décent dans les pays du BP Kinshasa.

La promotion de l'agenda du travail décent en République Démocratique du Congo est une mission passionnante et pleine de défis. Le nouveau bulletin semestriel d'activités de l'OIT en RDC s'adresse, tout d'abord, à nos mandants tripartites. Il les tiendra informés des activités dans leur pays et engagera, ainsi, un dialogue constructif sur les interventions futures pour répondre efficacement à leurs besoins d'appui. En direction de tous nos partenaires et l'ensemble de la population, tout comme pour nos mandants, ce bulletin est un outil de communication et de partage d'information. Il ambitionne de rendre palpable et visible la mise en œuvre dans leur environnement immédiat, des quatre axes stratégiques de l'OIT que sont le dialogue social, les emplois productifs, les normes internationales du travail et la protection sociale.

Mais commençons tout d'abord par le début. Qu'est-ce que le TRAVAIL DECENT ? De nombreuses personnes se posent cette question. C'est pourquoi, ce premier numéro de l'Agora du Travail Décent est consacré à cette notion ainsi qu'à un survol des activités du premier semestre 2017 en RDC.

Ce bulletin est votre agora ; N'hésitez pas à nous partager vos réflexions et observations afin de l'améliorer.

Bonne lecture !

Aminata Maiga

QUI SOMMES NOUS ?

L'Organisation internationale du travail (OIT) fut fondée en 1919, à la suite d'une guerre destructrice, afin de poursuivre une vision basée sur le principe qu'il ne saurait y avoir de paix universelle et durable sans un traitement décent des travailleurs. L'OIT devint la première agence spécialisée des Nations Unies en 1946.

L'OIT, avec ses 187 Etats Membres, a pour principaux objectifs de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.

La structure tripartite de l'OIT fait d'elle l'unique agence 'tripartite' de l'ONU, où les travailleurs et les employeurs participent aux délibérations des principaux organes sur un pied d'égalité avec les gouvernements, garantit que les points de vue des partenaires sociaux sont fidèlement reflétés dans les normes du travail, les politiques et les programmes de l'Organisation.

Le BIT est le secrétariat de l'OIT à la tête duquel se trouve un Directeur Général dont le siège est établi à Genève, en Suisse. Le BIT dispose d'un réseau mondial d'experts techniques et de bureaux de terrain dans plus de 40 pays.

L'OIT a un bureau de représentation en République Démocratique du Congo. Dirigé par Madame Aminata Maiga depuis avril 2014, le Bureau-Pays de Kinshasa couvre six pays dont : la République Démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Gabon, le Congo, l'Angola et le Tchad.

Le BP - Kinshasa assiste les pays couverts dans la mise en œuvre de l'agenda du travail décent à travers divers types d'interventions (conseils techniques, formulation et exécution des projets, information/plaidoyer), en partenariat avec ses mandants tripartites au niveau national et sous régional.



QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL DECENT ?

Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes

L'agenda de l'OIT pour le travail décent



Le Directeur général de l'OIT Guy RYDER, 105^{ème} CIT, lancement de l'initiative sur l'avenir du travail décent

Dans le sillage de la crise financière et économique mondiale de 2008, un sentiment d'urgence s'est développé chez les responsables politiques internationaux: il est impératif de fournir des emplois de qualité, associés à la protection sociale et au respect des droits au travail, afin de parvenir à une croissance économique soutenue, durable et partagée, et d'éradiquer la pauvreté.

La mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent passe par l'application de quatre objectifs stratégiques: (i) promouvoir et mettre en œuvre les normes, principes et droits fondamentaux au travail; (ii) accroître les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenable; (iii) accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous; et (iv) renforcer le tripartisme et le dialogue social.

L'OIT assiste les Etats membres dans l'élaboration de leurs Programmes par Pays pour la promotion du Travail Décent (PPTD) afin de réaliser des objectifs du travail décent.

Le travail décent en République Démocratique du Congo

La RDC est membre de l'OIT depuis 1960. L'accord pour son établissement en RDC a été signé le 1er avril 1975.

La réalisation de l'agenda du travail décent en RDC passe par la mise en œuvre du PPTD à travers ses deux objectifs : (i) la promotion des emplois décents pour les jeunes (filles et garçons) dans un contexte post-conflit et de développement durable et (ii) l'amélioration de la productivité du travail par la promotion du dialogue social, des principes et des droits fondamentaux au travail et de la protection sociale.

Depuis son établissement en RDC, plusieurs actions ont été réalisées par l'OIT. Il s'agit entre autres : la création et le renforcement des structures paritaires telles que l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) et l'Institut National de la Sécurité Sociale (INSS). Le renforcement de la REGIDESO et de la Société Nationale d'Electricité à travers la construction des centres de formation et la formation de leurs agents et cadres. A cela s'ajoute la formation des cadres de la Banque Centrale du Congo à travers son Institut de formation en collaboration avec le Centre International de Formation de l'OIT/Turin en Italie.

On note également des nombreuses actions de coopération entre la RDC et l'OIT :

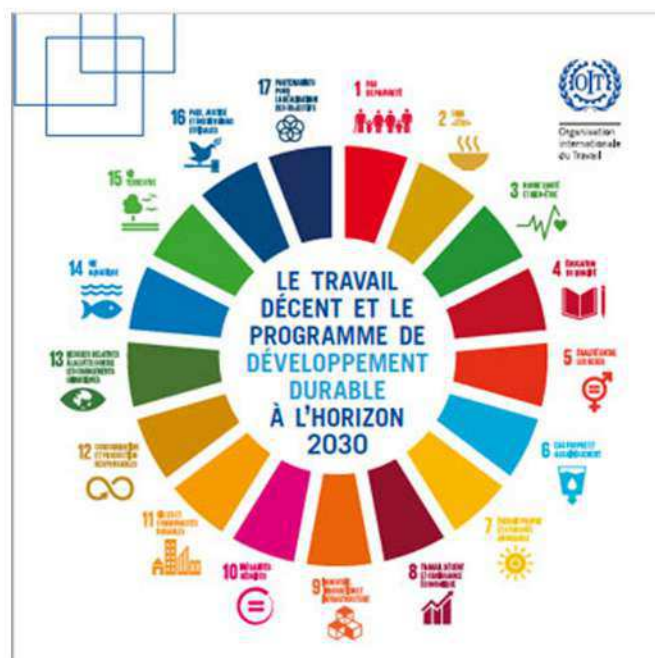
- L'entretien et la réhabilitation des routes de desserte agricoles en appui à la DVDA. Avec le financement de la Banque mondiale, ce programme a permis à l'OIT d'introduire en RDC la stratégie de Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) et de former une équipe d'ingénieurs sur place et à l'étranger;
- L'appui au Centre National pour Personnes vivant avec handicaps physiques par la formation professionnelle et la fabrication de prothèses;

- La prévention au recrutement et l'intégration socioéconomique des enfants affectés par les conflits armés ;
- Appui à l'élaboration de la Politique Nationale de lutte contre le VIH/sida en milieu de travail et le lancement de l'Initiative de l'OIT de l'offre du service de dépistage au VIH en milieu de travail dénommée « VCT@WORK » ;
- La réinsertion économique des ex-combattants dans le cadre du processus DDR
- La promotion de mutuelles de santé à travers le programme régional de Stratégies contre l'exclusion et la Pauvreté (STEP) en Afrique. Ce programme a permis de professionnaliser les mécanismes de gestion des mutuelles de santé et le renforcement des compétences de ses dirigeants à travers des formations spécialisées en RDC et à l'étranger
- Le Programme d'Action pour l'Emploi des Jeunes au Katanga (PAEJK)
- L'appui à la révision du Code du Travail et de ses mesures d'application
- L'appui à la formulation de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ainsi que de la Politique Nationale de Protection Sociale
- L'appui à la formation entrepreneuriale des jeunes de la ville de Kinshasa
- L'appui à l'élaboration du PPTD
- Formation des cadres et agents du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale ainsi que des membres des organisations d'employeurs et de travailleurs dans les domaines les plus variés de leurs activités

Le Travail décent et les objectifs de développement durable

Au cours de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015, le travail décent et les quatre piliers de l'agenda pour le travail décent – création d'emploi, protection sociale, droits au travail et dialogue social – sont devenus des éléments centraux du nouveau Programme de développement durable pour 2030. L'objectif 8 du Programme pour 2030 invite à promouvoir une croissance économique soutenue, durable et partagée, le plein emploi productif et le travail décent ; il sera un domaine d'engagement essentiel pour l'OIT et ses mandants. En outre, les principales dimensions du travail décent sont largement incorporées dans les cibles d'un grand nombre de 16 objectifs de la nouvelle vision du développement des Nations Unies.

Les déclarations des dirigeants et les plans d'action du G20, du G7, de l'Union Européenne, de l'Union africaine et d'autres organismes multilatéraux et régionaux confirment aussi l'importance du travail décent pour la sortie de crise et le développement durable.



En République Démocratique du Congo

Le BIT appuie le Gouvernement de la RDC pour la formation entrepreneuriale et la gestion coopérative des Ex-combattants démobilisés du centre de préparation à la réintégration de Kitona

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers l'Unité d'Exécution du Programme National de Démobilisation, Désarmement et Réintégration (UEPN-DDR), a signé avec l'Organisation Internationale du Travail, un protocole d'accord pour la formation entrepreneuriale et gestion coopérative de 4.800 femmes et hommes démobilisés en processus de réintégration socioéconomique des centres de préparation à la réintégration de Kitona et Kamina.

C'est dans ce cadre que les ex-combattants du centre de préparation à la réintégration de Kitona, dans la cité de Moanda ont bénéficié, durant 15 jours, soit du 12 au 24 mars 2017, de la formation en entrepreneuriat et gestion coopérative. Cette formation était facilitée par les formateurs du Réseau Germe de Lubumbashi.



Remise des diplômes par la Directrice du BIT aux Ex-combattants démobilisés formés

A l'issue de leur formation, une cérémonie officielle de remise des certificats aux 466 démobilisés, femmes et hommes, premier groupe des démobilisés formés a été organisée le samedi 15 avril 2017. Cette cérémonie était honorée de la présence des Autorités politiques et militaires du Kongo Central, des partenaires sociaux et des partenaires internationaux œuvrant dans le territoire de Moanda.

La collaboration entre le BIT et la Province du Kongo Central renforcée

En marge de la cérémonie de remise des certificats aux ex-combattants démobilisés, la Directrice du BP-Kinshasa, a tenu quelques séances de travail à Moanda et Matadi avec les Autorités provinciales. Ses rencontres, avec le Vice-Gouverneur de province, le Commandant



La Directrice du BP-Kinshasa et l'experte du projet à côté des femmes Ex-combattantes démobilisées

du Centre de préparation à la réintégration de Kitona, l'Administrateur du Territoire de Moanda, ont tourné autour de l'identification des besoins en appui au travail décent dans la Province du Kongo Central. Il sied de noter que la promotion des emplois décents pour les jeunes (filles et garçons) dans un contexte post conflit et de développement durable est l'une des priorités du Programme Pays pour le Travail Décent de la RDC.

Au cours de cette mission, la Directrice du BP-Kinshasa était accompagnée du Directeur Général de l'INPP, de l'Administrateur de l'UEPN-DDR, du Conseiller du Ministre de la Défense Nationale et Ancien Combattant ainsi que des fonctionnaires du BIT.

Le BIT renforce les capacités techniques de l'inspection du travail de la RDC et met à sa disposition un guide méthodologique de l'inspection du travail

Le 21 Avril 2017 restera une date historique pour l'Inspection Générale du Travail de la RDC car, pour la première fois, elle s'est doté d'un guide méthodologique de l'Inspection du travail.

Fruit d'un long processus, ce document a été adopté à l'issu de trois journées de travail, animées par le spécialiste du BIT en administration du travail du 19 au 20 avril 2017.

Ce guide est un instrument de revitalisation du métier de l'agent de contrôle. Il est à la fois son évangile, son bréviaire et son vade mecum. Il participe à la réactivation de sa vocation. Il servira de document de référence pour former, évaluer et protéger l'Inspecteur du Travail ou son délégué.

Quant aux partenaires sociaux, le guide apparaît comme un document de référence, d'orientation et de mise au point en ce qui concerne les normes dans les entreprises et sur les chantiers. Ainsi face aux importants changements et aux nombreux défis du monde du travail, muni de cet outil de travail, l'Inspecteur du Travail ou son délégué sera à même d'être performant et compétitif à l'instar de ses collègues des pays membres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le développement du guide méthodologique de l'inspection du travail est l'une des actions prioritaires du plan de modernisation et de renforcement des capacités du système d'administration du travail de la RDC adopté en juillet 2015.

Le Bureau de l'OIT Kinshasa en collaboration avec le Bureau des activités d'Employeurs (ACTEMP) ont appuyé la Fédération des Entreprises du Congo dans la réalisation d'un répertoire des structures d'appui aux entreprises

L'Organisation Internationale du Travail, par son bureau des Activités d'Employeurs (ACTEMP) et le Bureau pays de Kinshasa, a appuyé la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) pour se doter d'un répertoire des organismes et structures d'appui aux entreprises opérant en RDC. Ce document a pour but de renforcer les capacités d'offre de services de la FEC. Il est un véritable outil d'information que la FEC pourra mettre à la disposition de ses membres. Le répertoire permettra également à la FEC de disposer d'informations susceptibles de renforcer la compétitivité des entreprises, et faciliter l'accès à l'information pour les Petites et Moyennes Entreprises qui constituent la grande majorité des entreprises en RDC comme |



Photo de famille du Ministre d'Etat à l'ETPS à côté de la Directrice du BP-Kinshasa et de l'Inspecteur Général du Travail avec les participants à l'atelier de validation du guide méthodologique

partout ailleurs en Afrique. L'atelier de validation du répertoire a eu lieu dans la salle de réunion de la FEC le 24 avril 2017, sous la facilitation du Spécialiste des activités d'employeur de l'Equipe d'Appui Technique au Travail Décent de Yaoundé

Cérémonie d'ouverture de l'atelier de validation du répertoire.

Le BIT a renforcé les capacités des employeurs de la FEC dans les techniques de négociation, de prévention et gestion des conflits de travail ainsi que sur les normes internationales du travail

La promotion du dialogue social fait partie des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent auxquels l'OIT et ses Etats Membres ont réaffirmé leur attachement à travers la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

L'une des garanties de la paix sociale dans le monde économique, se résume au fait que les parties en présence soient dotées d'une véritable culture et attitude de dialogue social. Ce dialogue peut être tripartite. A l'occasion de nombreuses rencontres ou activités, le Bureau International du Travail a insisté et continue d'insister sur le rôle central du tripartisme et du dialogue social en matière de prévention et de résolution des conflits sociaux.



Séance de renforcement des capacités des membres de la FEC sur les techniques de négociation

La République Démocratique du Congo a une longue culture de dialogue social. Cependant les insuffisances constatées ici et là, l'évolution de la technologie, l'environnement des affaires nécessite une mise à niveau permanente des parties concernées. De plus en plus, les employeurs éprouvent le besoin de se retrouver régulièrement avec les travailleurs autour du Gouvernement pour échanger sur les questions d'intérêt commun.

Pour remédier à ces insuffisances, la Fédération des Entreprises du Congo a recouru à l'appui technique du BIT pour le renforcement des capacités en dialogue social de ses membres. Ainsi, du 25 au 29 mai 2017, la salle de réunion de la FEC a servi de cadre pour la tenue des séances de renforcement des capacités des employeurs en matière de dialogue social, et cela a permis de contribuer à l'atteinte des objectifs du travail décent en RDC. Cet atelier était animé par le Spécialiste du BIT en Administration du Travail



Photo de famille de l'Administrateur Délégué de la FEC avec les participants à l'atelier de renforcement des capacités des membres de la FEC

Les partenaires sociaux et le Gouvernement de la RDC trouvent un consensus sur l'architecture et le paquet de soins et services de santé de la Couverture Sanitaire Universelle

Lead du Groupe Inter Bailleurs sur la protection sociale en RDC, le BIT a appuyé intensément le processus d'élaboration de la politique et la stratégie nationale de protection sociale, lesquelles ont été adoptées en fin d'année 2016.

Pour appuyer le Gouvernement de la République Démocratique du Congo sur la manière de traduire dans la réalité sa vision de garantir à toutes les couches de la population une couverture de Protection Sociale efficace d'ici 2030, par (i) la réduction des disparités; (ii) l'amélioration de l'accès de la population aux prestations sociales. Le Gouvernement s'étant doté d'une stratégie de politique nationale de protection sociale en 2016, le BIT a mis à sa disposition son spécialiste en Protection Sociale et les moyens financiers pour la réalisation de l'architecture et le paquet de soins et services de santé de la Couverture Sanitaire Universelle.



Cérémonie d'ouverture de l'atelier de validation du répertoire. De gauche à droite, la Directrice du BP-Kinshasa, le S G de la FEC et le consultant

C'est dans ce cadre qu'il a été organisé du 06 au 08 juin à l'Hôtel Venus, l'atelier national Proposition et validation d'une architecture et du paquet de soins et services de santé du système de couverture sanitaire universelle en RDC, sous le patronage du Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale et son collègue de la Santé Publique. Cet atelier a réuni près de 80 personnes dont des délégués des provinces et les experts du gouvernement central.



Travaux en groupe pendant la session sur la CSU

Le Gouvernement de la RDC a sollicité l'appui technique du BIT pour la réalisation d'une étude actuarielle de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS).

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a recouru à l'expertise technique du BIT pour la réalisation de l'étude actuarielle du régime de protection sociale géré par l'INSS, au terme d'un protocole d'accord signé entre les deux parties.

C'est dans ce cadre que l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) a procédé le lundi 30 mai 2017, au lancement de cette étude. Cette étude sera menée durant 15 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017 et sera basée sur les résultats et les observations.

En fonction du contexte dans lequel a été promulguée la nouvelle Loi fixant les règles relatives au régime général de sécurité sociale en République Démocratique du Congo, des options de réforme et des recommandations seront proposées afin d'améliorer la couverture sociale en plus d'assurer la viabilité financière du régime à long terme. Une formation sera également offerte au personnel actuariel et statistique de l'institution.

Notons que l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) est un Établissement Public créé par le Décret-Loi organique du 29 juin 1961 relatif à la sécurité sociale et placé sous la tutelle du Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale. L'INSS a pour mission l'organisation et la gestion du régime général de sécurité sociale institué en faveur des travailleurs salariés et assimilés.

Le Bulletin « Agora du Travail Décent » est une publication du Bureau Pays de l'OIT-Kinshasa.

Directeur de publication : Mme Aminata MAIGA

Equipe de rédaction : Soumano NTEBA, Roger NKAMBU, Lis LOMBEYA, Gomez NTOYA

Conception et réalisation : Gomez NTOYA

E-mail : kinshasa@ilo.org

Tél. : +243 82 442 32 82